FONCTION PUBLIQUE : LA CGT 1ÈRE ORGANISATION SYNDICALE !

La participation aux élections professionnelles de la Fonction Publique a été moindre que lors des élections précédentes, ceci étant principalement dû à l'extension du vote électronique qui a rebuté nombre d'électeurs, et qui de plus a généré de nombreux bugs. Dans ces conditions, 50 % de participation demeure un chiffre conséquent.

Ensuite, la CGT est confirmée comme première organisation de la Fonction publique. Avec 21,8 % des voix, nous avons près de 3 points d'avance sur la CFDT. Il est exact que nous reculons de 1,2 point mais bien que ce soit dans de moindres proportions, les deux autres confédérations arrivées deuxième et troisième reculent également.

RÉSULTATS NATIONAUX : 5 150 092 inscrits dans les 3 versants de la Fonction Publique (FP) : 2 244 198 dans la FP État, 1 846 275 dans la FP territoriale, 1 058 899 dans la FP hospitalière. La participation dans la FP Territoriale est de 51,8 % tandis qu'elle est de 50.8 % dans la FP État et de 44.2 % dans la FP hospitalière.

La CGT reste 1ère organisation dans la Fonction Publique, les 3 versants confondus. Elle obtient 21,8 % des voix (-1.2 % par rapport aux élections 2014); la CFDT 19 % (-0.3); FO 18,1 % (-0.5); UNSA 11,2 % (+0.8), FSU 8,6 % (+0.7), Solidaires (6,4 % (-0,5), FA-PT 3,5 %, CGC 3,4 %. La CGT est en tête dans la FP Territoriale avec 28,8 % devant la CFDT (22.6 %). Elle est aussi en tête dans la FP Hospitalière avec 31.4 % des voix devant FO (24.7 %). Elle ne se situe qu'en 5ème position dans la FP État avec 12.1 %, tandis que FO est 1ère avec 17.1 %.

RÉSULTATS LOCAUX

DIR OUEST : Très bonne participation dans toutes les catégories au regard de la participation nationale : entre 72 et 86 % selon les scrutins. La CGT conforte sa place de première organisation syndicale à la DIR OUEST.

Commission Administrative Paritaire (CAP) PETPE (Personnels d'Exploitation) : 591 inscrits. 72.59 % de participation. La CGT obtient 73,18 % des voix, FO 14,58 %, CFDT 12,24 %. Notre organisation obtient la totalité des sièges, soit 5.

Comité Technique de Proximité (CT) : 834 inscrits. 77,94 % de participation. La CGT obtient 6 sièges sur 10 avec 53,92 % des voix (FO : 26,11 %, CFDT 19,97 %).

Comité Technique Ministériel (CTM) (élection **nationale**) : 830 inscrits. 78.43 % de participation. La CGT 53,33 % des voix, FO 18,07 %, CFDT 16,67 %, UNSA 6.84 %, FSU 1.93 %, Solidaires 1,23 %, CFTC 1,05 %, UNIPEF 0,53 %, SNCTA-SNPL 0,18 %, CFE CGC 0,18 %.

Commission Consultative Paritaire (CCP) OPA (Ouvriers de Parcs et Ateliers) : 92 inscrits. 85.87 % de participation. La CGT obtient 44 % des voix, FO et CFDT obtiennent chacun 28 %. Chaque organisation a 1 siège.

DIR OUEST, DREAL, et DDTM 22, 29, 35, 56, le vote CGT arrive encore en tête à la CAP régionale des Adjoints Administratifs ainsi qu'à la CAP nationale de cette même catégorie.

Le vote CGT est majoritaire aussi pour la CAP nationale des Techniciens (TSDD) dans ces services.

La CGT arrive en seconde position pour le scrutin de la CAP nationale SACDD derrière l'UNSA. Même chose pour la CAP nationale AAE.

Pour celle des ITPE (Ingénieurs) FO est largement en tête (70.75 %), cela de manière coutumière et consensuelle depuis l'origine de ce corps, mais la CGT fait tout de même 10 voix sur 106 bulletins exprimés (participation 78.99 %).

CONSEIL DÉPARTEMENTAL 44

Si la CFDT reste la première organisation représentative des personnels au Conseil Départemental, il n'en demeure pas moins que la CGT est en nette progression :

+ 5,4 % par rapport à 2014 au scrutin du comité technique et 1 siège supplémentaire ;

1 siège supplémentaire au comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ;

1 siège supplémentaire en Commission Administrative Paritaire (CAP) en catégorie A ;

1 siège supplémentaire au comité des œuvres sociales (COS).

En outre, la CGT prend 2 des 5 sièges à pourvoir à la nouvelle instance « commission consultative paritaire » (CCP) en catégorie C.

Pour plus d'information voir document ou site : *Syndicat CGT du Conseil Départemental de Loire Atlantique : http://cd44.reference-syndicale.fr/*

« Silence médiatique sur les élections professionnelles dans la fonction publique »

À lire également, de Denis Perray (27/12/2018), très bonne analyse du traitement de ces élections par la presse sur le site ACRIMED (Observatoire des médias ACTION-CRITIQUE-MÉDIAS) :

https://www.acrimed.org/Silence-mediatique-sur-les-elections

Collectif retraités CD - SNPTRI de la Loire-Atlantique

la cgt

N° 16

Janvier 2019

Convergences & Luttes

Bulletin de liaison retraité(e)s et actifs (ves) rédigé à l'initiative du Collectif Retraité(e)s du Syndicat CGT du Conseil Départemental de Loire-Atlantique et de la section du Syndicat National CGT des Personnels Techniques des Réseaux et Infrastructures (SNPTRI)

"Conquis" mais pas "Acquis" ! Ne parlez pas d'Acquis sociaux, mais de Conquis sociaux . . .

Ambroise CROIZAT, Ministre du Travail, fondateur de la Sécurité Sociale

cd44.reference-syndicale.fr/convergences-et-luttes

Contact mail : convergencesetluttes@tutanota.com

ÉDITO

PRESSE : LA VOIX DE SES MAÎTRES

His Master's Voice (La voix de son maître) : Tableau du peintre britanique Francis BARRAUD (1856-1924) repris en logos par plusieurs labels industriels de la musique et de l'électronique. **(1)**

Entre le 29 novembre et le 6 décembre dernier, 5,15 millions de salarié.e.s étaient appelé.e.s à élire leurs représentant.e.s dans la Fonction Publique (FP) : FP État, Hospitalière, et Territoriale.

À l'issue de ce scrutin, et à un moment où le Gouvernement s'emploie à détruire le service public, la CGT est une nouvelle fois confirmée première organisation de la Fonction Publique (Voir page 4).

Pourtant, pour annoncer les résultats, toute la presse a jubilé à l'unisson : *« C'est historique, la CFDT devient le premier syndicat de France ! »* Pire, ce cri hystérique ne relevait même pas d'une analyse, mais provenait d'un tweet de Laurent BERGER lui-même, leader de la CFDT, repris intégralement par l'AFP (2).

Ne pouvant se réjouir d'une victoire tant espérée de son organisation dans la Fonction Publique, BERGER avait additionné les voix de cette élection avec celles obtenues lors des élections professionnelles du privé en mars 2017, la CFDT ayant alors dépassé la CGT.

De ce fait, ce syndicat d'accompagnement est donc effectivement la première organisation syndicale représentant les salariés en cumulant ces deux scrutins. Mais était-ce bien là l'information première des élections qui viennent de se dérouler et que la presse se devait d'informer en premier lieu ?

« C'est une élection professionnelle d'une ampleur sans précédent » avait pourtant écrit le journal patronal *Les Échos*. Nous étions donc en droit de nous attendre à un traitement médiatique à la hauteur de l'enjeu. Il n'en fut rien, car ...la victoire de la CFDT n'était pas au rendez-vous. La presse dans son ensemble ne se fit donc que l'écho de *la voix de ses maîtres !*

Tout cela fait partie de l'arsenal de la lutte idéologique employé par les grands moyens d'information (et de désinformation) consistant à discréditer la CGT (et chaque lutte) chaque fois que l'occasion s'y prête.

C'est dans ce même cadre que toutes les actions syndicales initiées par la CGT, telles celle interprofessionnelle du 14 décembre ou celle des retraités du 18 décembre pour ne citer que les dernières, ont été totalement occultées, comme l'ont été aussi d'ailleurs les violences policières dont les manifestants et militants CGT sont régulièrement l'objet depuis au moins 2015 (gouvernement HOLLANDE : luttes contre les lois EL KHOMRI).

Il n'en demeure pas moins que la CGT reste la première organisation syndicale de la fonction publique, n'en déplaise à cette presse au service du pouvoir et de l'ordre établi. N'en déplaise à M. BERGER.

(1) *Ce titre "La voix de son maître" est une référence au film documentaire de Gérard Mordillat (1978) censuré par V.Giscard d'Estaing et F. Mitterrand lors de leurs présidences respectives.*

(2) *AFP : Agence France Presse*

SOMMAIRE

Page 1 : ÉDITO : PRESSE : LA VOIX DE SES MAÎTRES

Page 2 : MACRON : ENFUMAGE SUR TOUTE LA LIGNE

Page 3 : COUP DE GUEULE ! Colère de Guillaume : STOP LES PRÉJUGÉS

Page 4 : FONCTION PUBLIQUE : LA CGT 1ÈRE ORGANISATION SYNDICALE !

GILETS JAUNES : MACRON ENFUMAGE SUR TOUTE LA LIGNE !

Profitant d'un mouvement très hétéroclite sans réels représentants, conseillé de près par son staff, MEDEF et haute finance, MACRON et les siens ont pu passer outre toute discussion et toute négociation, et décider s'ils pouvaient lâcher quelque chose face à la colère et au déchaînement de violence que nous venons de connaître au cours de ces dernières semaines avec le mouvement dit des gilets jaunes – *violences ne provenant pas que des manifestants soit dit en passant, mais aussi des forces de police* elles mêmes.–

MACRON s'est donc exprimé le 10 décembre dernier. Il ressort de cet exercice qu'il a bel et bien menti sur le SMIC et que les mesures annoncées continuent à épargner les employeurs et les ultra-riches. À contrario, tout ce qu'il a annoncé sera financé par les salarié.e.s eux (elles)-mêmes, à travers la continuité du blocage des salaires et des pensions, ainsi que par de nouvelles coupes dans les services publics et la protection sociale. Faute de place, nous ne pouvons détailler précisément ces mesures ici.

SMIC A 100 € : FAUX ! : MACRON a annoncé que « *le salaire d'un travailleur au SMIC augmenterait de 100 € par mois dès 2019 ...sans qu'il en coûte un euro de plus pour l'employeur (!!)* » Il s'agit là d'une *fausse information (fakes news !),* car une augmentation du SMIC ne peut avoir lieu sans participation de l'employeur.

Le SMIC est revalorisé au 1er janvier 2019 de 1,5 %. Cette revalorisation est inscrite dans la loi. Elle est obligatoire. De plus elle reste même inférieure au taux de l'inflation.

Il passera ainsi de 1 498,47 € brut par mois à 1 521,22€ pour 35 h/semaine, soit une revalorisation légale de 23€ brut/mois.

PRIME D'ACTIVITÉ : Pour arriver aux 100 € annoncés, MACRON a trompé l'opinion en ayant recours à la PRIME D'ACTIVITÉ, aide sociale remplaçant le RSA (Revenu de Solidarité Active) et la PPE (prime pour l'emploi) depuis janvier 2016 et destinée aux travailleurs de plus de 18 ans aux ressources modestes.

Cette prime devait être revalorisée de 20 € par an jusqu'en 2022. En anticipant cette revalorisation, les 80 € manquants sont trouvés sans bourse délier !

De plus, **la prime d'activité étant financée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le patronat ne contribuera pas. Seuls les revenus du travail paieront la note,** les ressources de la CAF ne provenant que d'eux ! Le tour est joué.

Notons au passage que près de la moitié des *smicard.e.s* ne bénéficieront pas de la prime d'activité, et ne verront donc pas la couleur de cette aumône. Et rien non plus pour celles et ceux payé.e.s en dessous du SMIC.

DÉFISCALISATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES (HS) : Applaudie des deux mains par tous les chroniqueurs, cette mesure contribue elle aussi à la diminution du «*prix du travail*». Par l'exonération du *salaire socialisé,* elle accentue aussi et encore la casse de la protection sociale mise en œuvre par ce gouvernement.

Outre que cette mesure était déjà prévue pour le 1er septembre 2019, notons qu'un nombre important de salarié.e.s n'a pas l'occasion d'effectuer des HS, et que celles et ceux qui « *aiment en faire* », ne les aiment que pour compenser la faiblesse de leurs salaires.

PRIME EXCEPTIONNELLE : Cette prime, défiscalisée et exonérée de cotisations jusqu'à 1000 € pourra être versée par les entreprises qui en auront la possibilité d'ici au 31 mars à des salarié.e.s rémunéré.e.s jusqu'à 3.600 euros. **Rien n'est prévu pour les fonctionnaires !**

Les dirigeants des grandes entreprises sautent sur l'aubaine. La palme de l'hypocrisie revient à ces multinationales qui ne paient même pas d'impôts, et qui la main sur le cœur et la larme à l'œil, ont aussitôt annoncé qu'elles verseraient de telles primes !

Celles qui en versaient déjà seront nettement avantagées à partir de cette année, puisqu'elles bénéficieront maintenant de la défiscalisation et des exonérations de «...*CHÂÂRGES* » ! La plupart des PME ne donneront rien.

RETRAITÉ.E.S : Abrogation de la hausse de la CSG appliquée en 2018 sur les pensions pour financer la suppression des cotisations maladie et chômage des salarié.e.s du privé. La presse dans son ensemble, considère qu'il s'agit là d'une « *réforme d'envergure* » ! Une honte.

Sont seulement concernées les pensions comprises entre 1 200 et 2 000 €. L'opération sera payée par les retraité.e.s eux(elles)-mêmes, c'est à dire par **la désindexation des pensions aujourd'hui entérinée et maintenue !**

CONCLUSION : MACRON a opté cette fois pour l'accroissement de la fameuse dette au nom de laquelle tous les gouvernements (et lui-même) imposent depuis des lustres, l'austérité à leurs peuples plutôt que de faire participer leurs amis les riches et les multinatinales.

Derrière ces choix se cachent *la continuité du blocage des salaires* et *la désindexation des pensions,* celle du *gel du point d'indice des fonctionnaires,* de la *casse des services publics.* Rien n'est fait pour les retraité.e.s gagnant moins de 1200 €, quant à celles et ceux dont la pension excède 2000 €, ces nanti.e.s, deviennent les dindons de la farce : hausse de la CSG maintenue et désindexation des pensions !

Comme on le voit, MACRON reste arc-bouté sur le dogme néolibéral qu'il défend. Il a répondu aux revendications des gilets jaunes par un véritable enfumage, et en tentant d'en diviser leur mouvement. Les médias jouent leur jeu pour faire croire qu'il s'agit là de véritables (et très coûteuses) avancées. Ce n'est absolument pas le cas.

Il faut bien concevoir que les augmentations de salaires et autres revendications ne **se revendiquent** qu'auprès de l'employeur, ne **peuvent s'obtenir** que par la lutte et **doivent impérativement - et âprement si nécessaire - se négocier.**

Seule la lutte syndicale dans l'entreprise, et au-delà dans toutes les entreprises, permettra l'aboutissement réel de nos revendications !

de Guillaume...

Colère !

J'ai reçu dernièrement un mail d'un membre de mon entourage qui m'a fortement énervé. Ce mail, transmis *en chaîne,* amenait à un diaporama qui dénonçait l'existence de l'Allocation Temporaire d'Attente (ATA), allocation de 10,83 € par jour qui peut être versée aux demandeurs d'asile pendant la durée d'instruction de leur demande d'asile, et à certaines catégories de ressortissants étrangers, selon conditions.

Ce diaporama montrant des illustrations choquantes et racistes se terminait par « *si vous pensez que c'est normal que vos impôts servent à financer tout ça, ne faites pas suivre et continuez de dormir !* »

Pour ce qui me concerne, non je ne ferai pas suivre. Mais voyant qu'entre ouvriers, salariés, on puisse se transmettre ces insanités, alors non, je ne peux rester sans répondre.

Ce qui me gène c'est que l'on puisse colporter de tels préjugés en désignant des boucs émissaires que l'on rendra responsables de tous nos malheurs, répandant des messages de haine envers les plus faibles, alors que dans le même temps de réelles injustices envers les citoyens s'opèrent chaque jour.

Les riches sont de plus en plus riches, ils pratiquent une fraude fiscale de plus en plus forte, mais des mails pour dénoncer cela, je n'en ai encore jamais reçu !

Parlons chiffres :

En 2017, il y a eu 100 755 demandes d'asile en France pour 31 964 attributions.

Sachant que l'ATA est une allocation versée pendant la durée d'instruction du dossier de demande d'asile, que cette durée est de l'ordre de trois mois (et que les demandeurs d'asile sollicitant le réexamen de leur demande à la suite d'une décision négative sont exclus du dispositif), le coût total de l'ATA pour les demandeurs d'asile a donc été de 100 755 x 324 € x 3 mois soit environ 98 millions d'euros pour 2017.

Dans le même temps, et dans un tout autre registre, le fossé entre riches et pauvres atteint des sommets :

En 2017 (la même année donc), les 10 % des Français les plus riches détenaient plus de la moitié des richesses, et tout en haut de la pyramide, le 1 % des plus riches (les super riches) en détenait 22 % contre 17 % en 2007 dix ans plus tôt.

Calculée sur les 20 dernières années, la fortune totale des plus grandes richesses françaises a été multipliée par 12 pour atteindre 245 milliards d'euros l'an passé. Elle a triplé par rapport à 2009. Le nombre de milliardaires français en dollars a lui aussi augmenté, passant de 15 à 38 en onze ans.

Dans le même temps et à l'inverse, c'est à dire à la base de la pyramide, les 50 % les plus pauvres du pays vivent avec à peine 5 % des richesses et leur nombre a augmenté de 1,2 million personnes supplémentaires.

Il est évident que cela n'ira pas en s'améliorant car cette tendance à l'accroissement des richesses au profit d'un tout petit nombre et au détriment du plus grand nombre est instrumentalisée. Elle ne peut de plus, aller qu'en s'accentuant du fait de toutes les mesures fiscales mises en place par le gouvernement au profit des plus aisés.

Jamais non plus la fraude fiscale n'a été aussi élevée, et les contrôles fiscaux aussi faibles après la suppression de 3100 postes de contrôleurs au service des impôts. C'est le triste constat auquel aboutit le rapport établi par le syndicat *Solidaires-Finances publiques* que le journal *Marianne* a récemment dévoilé.

La dernière livraison de cette étude quinquennale estime dans sa fourchette haute à 100 milliards d'euros, le manque à gagner pour les caisses de l'État, sans compter les fraudes aux prélèvements sociaux qui grèvent, elles, celles de la Sécurité Sociale de vingt milliards supplémentaires par rapport à l'estimation réalisée il y a cinq ans.

Des *Organisations Non Gouvernementales* (ONG) fournissent également des statistiques similaires à cette étude. *Oxfam* avance un chiffre allant de 60 à 80 milliards d'euros. Près de 200 milliards d'euros pour l'association *Tax Justice Network,* mandatée en 2012 par le groupe socialiste au Parlement européen, qui additionne fraude fiscale et sociale. Mais une chose est sûre : toutes les estimations convergent.

Pour résumer en revenant à l'ATA, celle-ci équivaut à 98 millions d'euros, tandis que les 38 personnes les plus riches en France c'est 245 milliards d'euros, et que la fraude fiscale c'est à minima 80 milliards d'euros !

N'y a t-il pas donc d'autres boucs émissaires à trouver pour résoudre nos problèmes que ces demandeurs d'asile fuyant des situations catastrophiques sur lesquelles nos pays ont malheureusement trop souvent de lourdes responsabilités ?!

Pour répondre à la question posée par le diaporama que j'ai reçu, oui je trouve normal que mes impôts servent à financer l'ATA. Par contre je trouve anormal l'ampleur des inégalités dans le partage des richesses produites, tout comme le fait que ces mêmes personnes, les plus nanties du pays, puissent faire de l'évasion fiscale sans être jamais inquiétées.

Alors continuons à taper sur les plus faibles, c'est bien plus facile, et laissons les riches tranquilles ! **En ce qui me concerne ce sera sans moi !**